



## LES ENJEUX FORESTIERS DRÔMOIS

### PROPOSITION DE POSITION COMMUNE À LA FRAPNA DRÔME ET LA LPO DRÔME

Face à l'urgence de lutter contre le changement climatique et de préparer la sortie progressive du nucléaire, la FRAPNA Drôme et la LPO Drôme sont résolument favorables au développement fort et volontariste des énergies renouvelables et notamment à l'utilisation du bois pour la production de chaleur.

Cependant l'exploitation forestière à des fins énergétiques mise en œuvre avec excès et mal encadrée mènera à des conséquences désastreuses pour nos forêts, notre environnement et notre société à travers :

- × une exploitation forestière par coupes à blanc sur de grandes surfaces ;
- × l'exploitation systématique des rémanents (branches de petits diamètres et feuilles où est concentrée la majeure partie des minéraux et éléments nutritifs) mais aussi des souches et racines conduisant à une diminution de la fertilité des sols (et donc de leur productivité) ;
- × un risque à la santé humaine dû à l'émission de polluants toxiques comme le monoxyde de carbone, les particules fines et le plomb ;
- × l'utilisation de bois non local ;
- × l'augmentation des émissions de carbone vers l'atmosphère contribuant aux changements climatiques pour des décennies, voire des siècles.

Ainsi l'ensemble des rôles écologiques de la forêt pourront être impactés : régulation des cycles hydrologiques, maintien des sols, préservation de la biodiversité (champignons, insectes, oiseaux, mammifères...), séquestration du carbone...

#### **I. Développement d'une filière bois-énergie durable**

Les départements de la Drôme et de l'Ardèche présentent un taux de boisement élevé (respectivement 43,4 % et 50 % du territoire) et disposent donc d'une ressource en bois intéressante qui est à valoriser. Le développement de la filière-bois présente en effet des intérêts économiques certains (création de richesses et d'emplois).

Cependant ce développement doit reposer sur une **gestion forestière permettant le renouvellement de la ressource et ne portant pas atteinte à la biodiversité, à la qualité des sols forestiers, à la qualité de l'air et aux fonctions sociales de la forêt**. Toutefois, l'utilisation du bois-énergie ne se conçoit pas sans un programme d'accompagnement visant à améliorer l'**efficacité énergétique des bâtiments**.

En décembre 2010, les deuxièmes assises Sud Rhône-Alpes de la filière forêt-bois se sont tenues sur la thématique “structurer et faire valoir le potentiel de la filière forêt-bois”. Différents types de préconisations sont ressorties telles qu’une demande s’orientant sur des **produits à forte valeur ajoutée**, le maintien **de filières courtes**, facteurs de développement local ou encore la préservation d’un **un tissu local d’acteurs capables de résister aux grands faiseurs de la filière, y compris sur le bois-énergie**.

Ainsi le **développement de la filière bois-énergie** repose sur :

- 1. Une évaluation de la ressource disponible** actuelle et dans les décennies à venir : En effet, le potentiel du bois-énergie reste relativement modeste et ne doit pas être surestimé, notamment dans un contexte de réchauffement climatique (réduction de la productivité et modification de la composition en essences des peuplements).
- 2. La réalisation d’un bilan carbone global** prenant en compte différents scénarii de développement de la filière et des modes d’exploitation. Il doit intégrer non seulement l’exploitation, le transport et la combustion mais aussi les sols forestiers, ces derniers se comportant très différemment en fonction du mode d’exploitation (coupe à blanc ou non).
- 3. Des projets de chaufferies en adéquation avec la disponibilité de la ressource locale** : Les installations de petites et moyennes puissances (capacité inférieure à 5 000 tonnes) près des lieux de consommation permettent en effet de limiter le recours aux transports (annulation du bénéfice de l’utilisation du bois en tant que source d’énergie si les distances parcourues sont supérieures à 50 km). De plus la quantité de cendres produite est à gérer à proximité du lieu de production, il n’est pas envisageable de transporter les cendres sur de longues distances ! Un bilan carbone local est à réaliser en prenant en compte l’exploitation, le transport, le déstockage de carbone par la combustion et la transformation des rémanents.
- 4. L’exclusion des espaces boisés à haute valeur biologique des schémas d’approvisionnement** : par exemple les ripisylves et autres boisements inscrits sur la liste des milieux prioritaires au titre de la Directive européenne sur les habitats ; ainsi que les zones difficiles d’accès.

## II. Zoom sur la gestion et l’exploitation forestières

### ➤ Qu’est-ce qui peut être prélevé ?

**L’entretien des haies, des arbres le long des routes ou en milieu urbain** ou encore les **déchets de scierie** sont autant de ressources utilisables à privilégier.

En forêt, différentes parties des arbres peuvent être prélevées afin de produire du bois-énergie ; à savoir les troncs, les souches, les racines et les rémanents. **Il est fortement déconseillé d’exploiter les souches et les racines**. En effet, l’intérêt des souches est majeur pour la biodiversité (présence d’insectes xylophages, fourmis ou encore champignons dans le

bois en décomposition) et pour la régénération en altitude. Les racines sont moins bien connues quant à leur rôle écologique dans l'écosystème forestier mais jouent un rôle fondamental pour la stabilité et la qualité du sol.

**Les rémanents** sont particulièrement riches en éléments minéraux **indispensables à la richesse du sol** et ils abritent une faune et une flore spécifiques.

**Ainsi si un sol est pauvre, il est conseillé de ne prélever que les troncs.**

Dans les sols plus riches, on peut accepter l'enlèvement des grosses branches (diamètre supérieur à 5-7 cm). Mais ceci ne doit pas être fait partout (mosaïque) ni à chaque exploitation. L'idéal se situerait entre une fois tous les 3 ou 4 passages.

➤ **Le bois-énergie n'est pas un objectif de production en soi**

La récolte exclusive de bois-énergie en forêt par coupe rase se multiplie sur notre territoire. En effet de nombreux propriétaires de surfaces forestières inférieures à 25 hectares, ne faisant donc pas l'objet d'un plan de gestion, sont sollicités par des exploitants pour des demandes de coupes, le plus souvent coupes à blanc.

**Zoom sur les coupes à blanc :**

Or le bois-énergie ne constitue pas à lui seul un objectif de production et les **coupes à blanc** sont à éviter vu leurs nombreux effets négatifs :

- ✗ impacts sur les espèces et les paysages ;
- ✗ impacts sur l'érosion et l'appauvrissement des sols par exportation de la majorité de la matière organique, décapage de l'humus et tassement des sols ;
- ✗ impacts en termes de libération du carbone stocké dans les sols.

**La replantation** prévue par le code forestier ne permet pas « de retrouver » la forêt issue de régénération naturelle qui a été coupée. Les plantations sont en effet coûteuses (achat et transports des plants, préparation des sols, utilisation d'intrants, protection contre le gibier, regarnis...) et peu favorable à la biodiversité (plantations monospécifiques d'essences introduites souvent résineuses).

**Nous sommes par principe favorables à la régénération naturelle, gratuite et garante de durabilité et d'adaptabilité des essences forestières.**

➤ **Une gestion douce pour une amélioration des peuplements et la préservation de la biodiversité**

Le travail d'amélioration des peuplements (production de bois d'œuvre en parallèle du bois de chauffe) par une **ylviculture sélective et diffuse** ainsi que le tri des coupes sont des étapes indispensables à la gestion économique et écologique pérenne des peuplements. La production de bois d'œuvre permet de plus d'éviter le recours à des matériaux plastiques élaborés à partir de gisements fossiles. Or la biomasse forestière est un revenu

supplémentaire aidant à cette valorisation des peuplements et ne doit pas mener à la destruction de leur valeur d'avenir !

De plus la prise en compte de la **biodiversité lors de la gestion** et de l'exploitation forestières est indispensable. Ainsi le maintien de gros bois et d'arbres sénescents sur pied, isolés ou par bouquets, à raison d'au moins 3 par hectare profite aux oiseaux tels que les pics, aux chauves-souris ou encore à de nombreux insectes. Le bois mort maintenu sur pied et au sol constitue un habitat pour de nombreux insectes ou flore xylophages. De plus, par sa décomposition et son retour au sol, il est le garant du maintien de la fertilité des sols.

Les peuplements présentant plusieurs strates (arbres dominants, arbres dominés, sous-étage...) et diverses essences autochtones (c'est-à-dire non introduites) sont plus accueillants pour une faune et une flore diversifiées. Enfin la limitation de l'accès à certains massifs permet d'assurer la tranquillité de la faune sensible au dérangement.

L'exploitation forestière et la filière-bois ont donc besoin d'être structurées face à ces nouveaux enjeux forestiers et énergétiques. D'une part cette **structuration** se traduit par la promotion d'une **sylviculture douce améliorant la qualité économique, écologique et sociale des peuplements drômois et ardéchois et assurant leur pérennité ainsi que la biodiversité associée**. D'autre part la production de bois-énergie est à raisonner selon la demande et les disponibilités locales.

### III. Des projets pharaoniques décalés de la réalité

L'accroissement courant annuel de la forêt est estimé à 1 241 100 m<sup>3</sup> par an en Ardèche (IFN, 1995) et 784 350 m<sup>3</sup> par an dans la Drôme (IFN, 1996), soit respectivement 645 000 tonnes de matière sèche et 400 000 tonnes de matières sèches environ. La ressource disponible pour l'exploitation sans porter atteinte à la fertilité et à la pérennité des peuplements est difficile à estimer et demande la réalisation d'études à l'échelle locale. De plus une grande partie de cette ressource s'avère inexploitable (inaccessible, fragmentation de la propriété...) !

Aujourd'hui les plans d'approvisionnement des différents projets de chaufferie pharaoniques présents sur le territoire (Pierrelatte, Gardanne...) prévoient une consommation allant de 100 000 tonnes de bois par an jusqu'à 500 000 tonnes de bois par an, avec des territoires d'approvisionnement qui se superposent ! Ainsi ces projets se construisent indépendamment les uns des autres, sans coordination et sans prendre en considération la ressource réellement disponible, ni l'ensemble du marché de la filière-bois (production de bois d'œuvre, bois à poteaux, bois de trituration, bois-énergie...), ni les entreprises locales de taille modeste. Nous nous opposons donc fermement à ces projets décalés de la réalité du territoire et menaçant notre environnement et notre société !

Nous sommes ainsi favorables à des projets bois-énergie réfléchis à l'échelle d'un territoire cohérent, basés sur une gestion durable des forêts et privilégiant les réseaux locaux et circuits courts, entre producteurs et consommateurs.

### IV. Nos propositions pour le développement d'une filière bois-énergie durable

**L'encadrement des projets bois-énergie en Drôme et Ardèche se fait grâce à :**

- Une **étude approfondie** déterminant **l'adéquation entre le besoin et la capacité** d'un bassin forestier, qui à terme, devrait faire l'objet d'une notice ou d'une étude d'impact en fonction de la capacité de l'installation projetée.
- Un **cahier des charges** suivi d'une convention portant sur des **modes d'exploitation** forestière compatibles avec le **respect de la biodiversité** et des aménités forestières. Il est vivement souhaité que les associations de protection de la nature et de l'environnement et les acteurs professionnels institutionnels (ONF, CRPF, communes forestières...) travaillent avec les collectivités locales à l'élaboration de ce cahier des charges.
- L'utilisation de **bois certifié** PEFC, ou mieux FSC, impérative.

- Un **suivi de la qualité de l'air et des émissions de polluants** impératif. En effet, la quantité de polluants émis dépend non seulement des qualités techniques des chaufferies mais aussi de la qualité de la matière. Cette dernière doit être très surveillée et les filières de production organisées.
- Une **optimisation de l'utilisation de la ressource** par broyage sur les lieux de production pour éviter les chargements « légers » et séchage à proximité de la chaufferie.
- Un **plan d'élimination des déchets**, notamment d'épandage des cendres.
- Un **suivi du rendement des installations** qui génèrent de la chaleur.

## V. Où les interventions forestières laissent place à la libre évolution

En parallèle d'une gestion forestière prenant en compte les enjeux économique, écologique et sociaux soutenue par la FRAPNA Drôme et la LPO Drôme, l'évolution naturelle des forêts a aussi une importance primordiale



pour la préservation de la biodiversité en France.

Ainsi un **plan régional d'actions pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle**, piloté par le REFORA, a été signé en 2010 par les associations de protection de la nature : FRAPNA, CORA Faune sauvage et Forêts sauvages ; l'ONF, le CRPF, les communes forestières (COFOR) et le préfet de Région. L'objectif de ce plan est de laisser à terme, 10 % de la forêt de Rhône-Alpes en évolution naturelle.

Les forêts recherchées sont anciennes, matures, composées d'essences indigènes et présentant une **empreinte humaine passée et actuelle moindre**. La FRAPNA Drôme et la LPO Drôme participent donc à cette étude au niveau départemental.



Parmi les initiatives alliant biodiversité et gestion forestière, le WWF développe depuis 2006 un programme « Forêts anciennes de Méditerranée » visant à identifier les forêts méditerranéennes les plus naturelles notamment en Drôme et en Ardèche. En parallèle le WWF travaille à la valorisation de ces peuplements par une gestion exemplaire et la sensibilisation du public.

## **Bibliographie**

Position de la FRAPNA Région sur le bois-énergie - 19.07.2011

Structurer et faire valoir le potentiel de la filière forêt-bois - ACTES des 2èmes Assises Sud Rhône-Alpes de la filière forêt-bois, décembre 2010

Elaboration d'une politique forêt-filière bois dans le département de l'Ardèche (Diagnostic et propositions) Nicolas PARRAIN, juin 2006

De biomasse à... biomascarade : Pourquoi brûler des arbres à des fins énergétiques menace le climat, les forêts et la population, Greenpeace Canada, Nicolas Mainville, Octobre 2011

Lettre des associations forestières de la Drôme des collines : La récolte non contrôlée de bois énergie met en péril l'avenir de nos forêts des plaines et collines, avril 2011

Inventaire forestier national : <http://www.ifn.fr/spip/>